

Principaux frais du contrat *



SwissLife Retraite

Contexte

Cette annexe a pour objet de présenter les principaux frais du contrat. Pour une vision plus complète des dispositions du produit et de l'ensemble des frais appliqués, il est nécessaire de se référer à l'encadré des Dispositions Générales.

Montant minimal de versement initial

3 000,00 €

Frais annuels

Frais de gestion du plan

Frais des supports en gestion libre

Support fonds en Euros	0,65%
Support unités de compte	0,96%

Frais des supports en gestion pilotée par horizon

Support fonds en Euros	0,65%
Support unités de compte	0,96%

Frais de gestion des fonds

1/ Gestion libre

Fonds actions (moyenne)** 2,16%

*Dont taux de rétrocessions de commissions**** 0,87%

Fonds obligations (moyenne) 1,27%

*Dont taux de rétrocessions de commissions**** 0,52%

Fonds immobilier** (moyenne)** 2,28%

*Dont taux de rétrocessions de commissions**** 0,47%

Fonds diversifiés (moyenne) 2,14%

*Dont taux de rétrocessions de commissions**** 0,75%

2/ Gestion pilotée par horizon (allocation 20 ans avant le départ à la retraite)

Profil Prudent 1,46%

*Dont taux de rétrocessions de commissions**** 0,81%

Profil Equilibre 1,67%

*Dont taux de rétrocessions de commissions**** 0,97%

Profil Dynamique 1,80%

*Dont taux de rétrocessions de commissions**** 1,06%

Autres frais annuels

Frais forfaitaires néant

Frais proportionnels néant

Frais ponctuels par opération (taux ou montant maximal)

Frais sur versement 4,75%

Frais de changement de modes de gestion (en % ou en €) Gratuit

Frais d'arbitrage libre

Proportionnels ou forfaitaires 0,20% majoré de 30€

Nombre d'arbitrages gratuits par an 1 arbitrage par année civile

Frais de transfert sortant vers un autre produit non applicable

Frais sur les versements de rente 3% des arrérages de rente

Frais de rachat 0,00%

NA : non applicable

*= Le tableau indique les principaux frais du contrat au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.

** = la catégorie « fonds actions » inclut les ETF et mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FPCI, FPS) et les titres vifs.

***= part des frais reversés au profit du distributeur et, du gestionnaire du contrat au cours du dernier exercice clos.

****= la catégorie « fonds immobilier » inclut les OPCI, les SCPI et les SCI.